

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
15 DÉCEMBRE 2020 À 19H00 À LA SALLE POLYVALENTE LA CHÂTAIGNE**

**Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général**, ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal et de l'administration communale, ainsi que le public et la presse.

L'assemblée observe une minute de silence en hommage aux défunts survenus depuis la dernière séance.

Les scrutateurs pour cette séance sont :

- Christophe Ançay, PLR
- Mathieu Bessero-Belti, MISE
- Martine Caillet, UDC
- Line Dorsaz, PDC

La séance se poursuit par la lecture de l'ordre du jour :

1. Salutations et Présences
2. PV de la séance du 15 septembre 2020
3. Demande de crédit d'engagement de Fr. 4'000'000.- pour la rénovation et la mise en conformité de l'école du village
4. Budget Municipalité et SI 2021
5. Modification partielle du plan des alignements à Barillet
6. Postulat du groupe UDC n° 92 Pour un salon des associations
7. Divers

**Sans remarque particulière, l'ordre du jour est accepté tel que proposé à l'unanimité des membres présents.**

*Note du secrétaire hors séance : la convocation présentait une erreur de numérotation. La motion « Pour un accès facilité à l'information » ayant en effet été transformée en postulat, elle est devenue de facto le postulat n°92. Le postulat proposé ce soir au point 6 est donc le postulat n°93.*

### **1. Salutations et contrôle des présences**

---

Excusés : Yannick Dubosson, PLR  
Nicolas Terrettaz, PDC  
Absent : Roberto Ançay, PDC

### **2. PV de la dernière séance plénière du 15 septembre 2020**

---

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers généraux, joint à la convocation à la présente séance.

La modification suivante est demandée par le Groupe UDC :

### **3. Comptes de la Municipalité et des SI 2019**

Dans ce dossier, le groupe constate le manque de solutions **et** que la taxe au sac a son corolaire d'inconvénients, les bénéfices écologiques du tri et du recyclage étant amoindris par les négociations de tarifs en fonction des intérêts de chaque acteur.

**Sans remarque particulière, le procès-verbal modifié selon les éléments ci-dessus est adopté à l'unanimité des membres présents.**